

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de l'agro-
alimentaire et de la souveraineté
alimentaire

AVIS

**PORTANT EXTENSION D'UN ACCORD INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU FINANCEMENT DES
ACTIONS MENEES PAR L'INTERPROFESSION DU CHANVRE, INTERCHANVRE, APPLICABLE AUX
COTISATIONS POUR LES CAMPAGNES 2026/27, 2027/28 ET 2028/29**

L'accord interprofessionnel du 16 décembre 2025 relatif au financement des actions de la filière du chanvre pour les campagnes 2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029, conclu dans le cadre de l'association interprofessionnelle du chanvre, InterChanvre, est étendu par arrêté interministériel du 2 juin 2026 et publié au Journal officiel de la République française le 4 juin 2026 (AGRT2613278A).

InterChanvre

Accord interprofessionnel applicable aux campagnes 2026/27, 2027/28 et 2028/29 (récolte 2028)

Vu le règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil de l'Europe,
vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment son article L 632-3,
vu l'arrêté du 28 octobre 2011 portant reconnaissance de l'interprofession InterChanvre.

Article 1^{er} Objet et durée

- La Fédération Nationale des Producteurs de Chanvre (FNPC)
- Et l'Union des Transformateurs de Chanvre (UTC)

Ont décidé de :

- **Fédérer les acteurs de la filière** de l'amont à l'aval
- **Susciter l'intérêt des industriels de l'aval** : promouvoir les qualités techniques et environnementales du chanvre, de la filière et de ses produits auprès de la 2e et 3e transformation industrielle
- **Assurer la représentation du secteur auprès des instances techniques, économiques et politiques** pour défendre la filière, ses acteurs au niveau français et européen et valoriser les impacts environnementaux au bénéfice des producteurs
- **Favoriser les actions de recherche scientifique et technique** sur l'amont agricole comme sur les nouveaux marchés.
- **Mettre en marché le PSE chanvre** pour améliorer la marge des producteurs.

Dans le but de doubler les surfaces à 5 ans.

La certification des semences et les contrôles qualités font déjà partis du processus de production de chanvre industriel.

Le présent accord est adopté pour les campagnes 2026 à 2028. La campagne suit cette culture annuelle plantée au printemps et récoltée en aout ou septembre.

Article 2 : Cotisation interprofessionnelle

2.1 : En vue de financer les actions exposées à l'article 1^e du présent accord, est instituée une cotisation assise sur les hectares de chanvre industriel certifié et dont les variétés sont inscrites au catalogue européen et cultivées en France. La cotisation est de 22€/ha de chanvre industriel.

2.2 : Toutes les chanvrières rattachées à l'UTC collectent une CVE chanvre auprès de leurs producteurs et la reverse à InterChanvre en fin d'année. Les producteurs hors industriels de 1^e transformation (chanvrière ou teilleur) payent la CVE à l'interprofession, grâce aux données fournies par l'ASP avec l'accord de la CNIL et de la CADA en fin d'année N+1.

Article 3 : extension de l'accord

Le présent accord sera transmis aux pouvoirs publics par InterChanvre, en vue de son extension dans le cadre de la procédure prévue par l'article L 632-3 du code rural et de la pêche maritime.

Fait à Paris, le 16 décembre 2025

Franck Barbier
Le président d'InterChanvre

DocuSigned by:
Franck BARBIER
E81B1350631A44B...

Collège producteur

Signé par :
Stéphane Borderieux
AF4C8BB6B3494DE...
Stéphane Borderieux
Président de la FNPC
Administrateur d'InterChanvre

Collège transformateur

Signé par :
Philippe Guichard
34EE0CDE14EF475...
Philippe Guichard
Président de l'UTC
Trésorier d'InterChanvre

Doc 8

Annexe 1 Plan d'actions et budgets prévisionnels

InterChanvre	2026	2027	2028
	Montants en milliers d'€		
I- Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinée à l'article 164(4) du règlement (UE) n° 1308/2013 du 17 décembre 2013)			
a) Connaissance de la production et du marché	71	48	58
a1) sur les marchés du chanvre à l'international : La priorité est de comprendre l'évolution des marchés pour mieux anticiper. InterChanvre continuera l'initiative prise en 2019 d'éditer un rapport par an sur les différents pays ciblés afin de permettre aux chanvrières d'anticiper au mieux. Livrables :			
a2) ACV filière du chanvre textile cotonisé			
ACV et accompagnement de cette filière textile			
Création de l'observatoire des marchés géré par l'UTC (10 jours de temps humain et de structure)			
10 jours Homme InterChanvre par an + charges de structure par an			
a3) sur le marché alimentaire : pour les campagnes 2024/25/26 l'objectif est de produire une étude comparative			
Connaitre les atouts du chènevis décortiqué			
10 jours Homme + charges de structure par an			
Développer le PSE chanvre pour valoriser les atouts environnementaux en interets financiers pour les producteurs			
e) protection de l'environnement	126	126	126
Notre production et la première transformation étant déjà respectueuses de l'environnement, la priorité est de développer nos marchés afin de diminuer leurs impacts environnementaux et de valoriser les interets envinnementaux en interets financiers pour les producteurs.			
Consolider les marchés du bâtiment + temps Homme de Nathalie 20% de son temps			
Diversifier le marché de la plasturgie			
Développer le marché de l'alimentaire			
Structurer le marché du textile (fibre longue et courte...)			
Développer le marché du packaging			
Développer le marché de la cosmétique			
Susciter l'intérêt des industriels pour la 2e transformation			
90 jours homme pour tous les marchés + charges de structure par an			
f) actions de promotion et de mise en valeur de la production ;	203	183	183
f1) Plan de communication en annexe			
f2) Le lobbying européen : début des négociations de la nouvelle PAC et valorisation des atouts environnementaux			
lobbying français : pour valoriser les atouts environnementaux			
50 jours homme + charges de structure			
g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques ;	46	46	46
Chênevotte bâtiment (vers une chènevotte grise)			
20 jours Homme pour le label chènevotte + charges de structure			
j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement	126	136	126
j1) AAP IFT-2 pour prouver la baisse des herbicides sur les parcelles où il y a eu du chanvre			
10 jours Homme sur cet AAP + charges de structure			
Le guide de culture triennal (temps Homme)			
j2) les impacts environnementaux :			
Accompagnement des porteurs de projets en région			
10 jours hommes + charges de structure par an			
Total par an 210 jours hommes + charges de structure par an			
Total	572	539	539

Année du congrès

Recette	581	572	594
1) CVE	550	572	594
Autre produit : recette congrès	31		
II- Modalités de financement d'InterChanvre			
1) Préciser			
Cout : La CVE est calculés à l'ha chanvre de catégories R1 et R2 commercialisées. Cette CVE est de 22€/ha. Il n'y a plus de CVE sur la multiplication des semences.			
Qui : Ce sont les producteurs qui paient la CVE au moment de leur facturation de semence auprès de leur chanvrière (pour les tranformateurs adhérent de l'UTC). Les producteurs hors chanvrière adhérente de l'UTC payent la CVE à leur industriel de 1e transformation pour la reverser en fin d'année à InterChanvre. Pour les producteurs hors transformateurs, l'ASP fournit les surfaces et coordonnées des producteurs en année N+1 (en milieu d'année) afin qu'InterChanvre lance l'appel à cotisation en fin d'année N+1.			
Pourquoi : La CVE sert à la recherche, à défendre les droits des producteurs, à améliorer la marge des producteurs (PSE) et surtout à faire connaître les qualités environnementales du Chanvre. Les chanvrières pour leur part investissent sur les outils industriels spécifiques au traitement de cette culture.			
2) Prévisionnel			
L'évolution prévue des budgets correspond à l'étude propective réalisée auprès des chanvrières, fin 2022 sur les besoins de leurs clients. Cette étude prouve que nous avons besoin de multiplier par deux les surfaces à 5 ans. La pénurie de semence a limité cette progression, mais les chanvrières s'emparent du sujet.			

Be
FB